

# Les droits de l'enfant dans le contexte communautaire

FRP Canada



www.frp.ca

2015 | numéro 1

## Soutenir les familles en favorisant les droits de l'enfant

Publié sous la direction de Rebecca Balcerzak



Créé en partenariat avec le Landon Pearson Resource Centre for the Study of Childhood and Children's

Rights de l'Université Carleton :  
carleton.ca/landonpearson

Les intervenants des programmes de soutien à la famille s'assurent que les besoins de base des enfants sont satisfaits, surtout quand les familles relèvent des défis comme la pauvreté, les crises familiales, l'adaptation à la vie au Canada ou quand elles vivent simplement la transition à la condition parentale. Une approche de ces problèmes fondée sur les droits de l'enfant fait cependant beaucoup plus que répondre aux besoins des enfants.

Quand vous mettez les droits de l'enfant en pratique dans votre communauté, vous contribuez à augmenter la visibilité des enfants en tant que personnes et vous encouragez la responsabilité collective de leur bien-être. De plus, sans la participation des enfants, il manque aux projets et aux initiatives communautaires, quelle que soit la qualité de leur conception, une composante essentielle : la voix de ceux à qui ils sont destinés.

Le numéro spécial de ce bulletin met en lumière des défis et des réussites d'une approche des questions communautaires fondée sur les droits de l'enfant qui est définie par des universitaires, des défenseurs des droits de l'enfant, des organismes communautaires et des enfants



eux-mêmes dans le premier numéro de *Canadian Journal of Child Rights*<sup>1</sup>.

Ce document permettra de vous informer sur l'adoption d'un cadre des droits axé sur l'action, sur l'intégration d'une véritable participation des enfants aux pratiques de votre organisme et sur certaines choses à faire et à ne pas faire en soutenant les nouvelles familles canadiennes dont les enfants sont peut-être traumatisés par la guerre. Enfin, c'est avec plaisir que nous joignons un poème sur l'importance des droits de l'enfant, œuvre d'une jeune personne.

## Quels sont les droits de l'enfant?

Les droits des enfants ne minent pas l'autorité des parents; ils existent pour assurer le sain développement des enfants. Ils sont décrits dans la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (CDE) qui est un traité international, ratifié par le Canada en 1991. La Convention reconnaît que les besoins et les intérêts de l'enfant sont différents de ceux des adultes et que leur intérêt supérieur doit être respecté dans les décisions qui affectent leur vie.

## « Les droits des enfants ne minent pas l'autorité des parents; ils existent pour assurer le sain développement des enfants. »

Selon la définition de la CDE, un « enfant » est toute personne âgée de moins de 18 ans, bien que de nombreux pays appliquent les concepts de la CDE aux jeunes adultes qui ont encore besoin de soutien. Ce bulletin emploiera également le même terme pour désigner les personnes de moins de 18 ans.

Les articles de la CDE sont interprétés selon quatre principes directeurs : la non-discrimination; l'intérêt supérieur de l'enfant; le droit à la vie, à la survie et à l'épanouissement et le droit à la participation. Quand ces principes sont intégrés à la culture et aux pratiques d'un organisme, et aux interactions avec les familles, cette intégration crée une culture de respect pour les enfants en tant que détenteurs de droits.

## Un cadre des droits de l'enfant pour les organismes communautaires

Les organismes de soutien à la famille sont très bien placés pour promouvoir les droits de l'enfant, étant donné leurs liens avec les parents et les enfants. La Society for Children and Youth of BC (SCY)<sup>2</sup>, au début de son histoire de 40 ans, a abordé les questions ayant une incidence sur le bien-être de l'enfant du point de vue de l'égalité, de la protection et de l'estime de soi – ce qui fait de cet organisme un précurseur des droits de l'enfant. La SCY met désormais l'accent sur les quatre principes directeurs de la CDE dans ses projets, puisque ce sont des normes de comportement codifiées par les Nations Unies pour représenter le consensus sur ce que « l'enfance » devrait être.

Grâce à l'adoption d'une approche centrée sur les droits, la SCY réussit à mieux mettre en lumière

d'importantes questions comme la pauvreté et l'éducation de la petite enfance, et à promouvoir l'adaptation des communautés aux enfants et aux adolescents, améliorant ainsi manifestement la vie des enfants de la Colombie-Britannique.

### La non-discrimination

Le premier principe directeur, la non-discrimination, stipule que la CDE s'applique à tous les enfants de la même façon. Ce principe est à l'origine de la promotion de l'inclusion et de l'égalité des chances dans les projets réalisés par la SCY. Cet organisme défend les pratiques non discriminatoires, notamment en faisant référence aux articles de la CDE relatifs aux droits particuliers des enfants handicapés dans ses publications. Dans votre communauté, la connaissance des populations désavantagées et l'utilisation de la CDE pour orienter les projets ou les demandes de financement axés sur l'égalité des chances peuvent influencer grandement la vie d'un milieu empreint de respect des droits pour les familles avec lesquelles vous travaillez.

### L'intérêt supérieur de l'enfant

Le second principe directeur stipule que les enfants doivent être le principal facteur dont on doit tenir compte dans la prise de décisions susceptibles de les affecter. Ce principe s'applique particulièrement au budget, aux politiques publiques et aux lois. Si votre organisme recommande une modification législative, la CDE est le document de référence clé pour s'assurer que les enfants en constituent toujours la priorité. Par exemple, la SCY a évalué le degré de conformité à la CDE des lois pertinentes de la Colombie-Britannique. Ce type d'information comparative, qui permet de contraster les objectifs canadiens avec la situation réelle, est inestimable quand on préconise une modification législative.

### Le droit à la vie, à la survie et à l'épanouissement

Le droit des enfants à la vie, à la survie et à l'épanouissement englobe tout, de la sécurité sociale, la santé, la protection, l'identité, les relations avec la famille, la culture et la religion au droit de jouer. La

connaissance des droits correspondant aux projets de base de votre organisme et la participation active à des discussions axées sur les droits peuvent faire avancer vos projets et faire véritablement évoluer le monde. Par exemple, la SCY a élargi le lectorat de son bulletin sur les mauvais traitements infligés aux enfants et a exercé des pressions pour faire modifier la législation en situant les discussions sur la violence faite aux enfants dans le contexte des violations de leurs droits. En faisant référence au droit de jouer en relation avec les principes directeurs, les projets de jeu libre de la SCY ont bénéficié de ce passage à une approche fondée sur les droits.

### Le droit à la participation

Le principe directeur final, la participation, stipule que les enfants ont le droit de se faire entendre et qu'on prenne leurs opinions en considération dans toutes les questions qui les concernent. Pour intégrer la participation de l'enfant à ses projets, la SCY promeut l'enseignement des droits de l'enfant par des enfants, tient compte des opinions des enfants dans ses projets et soutient d'autres organismes pour encourager les enfants à s'exprimer et à présenter leurs opinions. Il est indispensable de consulter les enfants sur les questions qui les concernent et de tenir compte de leurs opinions pour produire un réel changement.

### Conclusion

La méthode de mise en œuvre des quatre principes directeurs de la SCY n'est absolument pas exhaustive.



Ses pratiques peuvent être transférables à certains organismes communautaires, mais d'autres organismes devront peut-être appliquer les principes

différemment et de manière tout aussi créative. Chaque organisme est unique. En revanche, les avantages d'une approche fondée sur les droits pour aborder les questions affectant les enfants, leurs familles et les organismes communautaires sont infinis. Prendre le temps et faire l'effort de tenir compte des droits de l'enfant en travaillant avec les familles peut permettre à tous les enfants canadiens de réaliser pleinement leur potentiel.

### La participation de l'enfant

Comme cela a été indiqué précédemment, la participation de l'enfant est un des concepts les plus importants de la CDE. Ce concept permet aux enfants d'exprimer leurs opinions sur toutes les questions les concernant et de s'assurer que leurs opinions seront prises au sérieux. Cela ne signifie pas que les enfants devraient obtenir tout ce qu'ils veulent, mais qu'on doit les laisser libres de s'exprimer pour s'assurer de les entendre et de prendre leurs opinions au sérieux.

Pour examiner les défis continuels de la mise en pratique de la participation de l'enfant, Gerison

Lansdown, militante internationale des droits de l'enfant, a rédigé un article consacré aux approches que les organismes communautaires et d'autres secteurs de la société peuvent adopter pour faire participer les enfants de manière plus enrichissante.

Mettez à l'étude l'emploi des trois approches suivantes de la participation de l'enfant dans votre travail avec les enfants et leurs familles.

### La participation consultative

Pour mettre en place des services ou pour conseiller des parents qui prennent des décisions influant sur le bien-être de leur enfant, un style consultatif peut être plus indiqué. En posant aux enfants des questions conçues par des adultes, mais adaptées à leur âge, on fait preuve de respect envers leurs contributions et on reconnaît que leurs opinions sont indispensables pour prendre en toute connaissance de cause des décisions adéquates qui affectent leur vie. Cette approche

reconnaît également que l'enfant lui-même doit contribuer à l'engagement de veiller au respect de son intérêt supérieur. La participation consultative limite cependant les enfants à une discussion définie par un adulte : on devrait donc aussi permettre aux enfants d'exprimer leurs sujets de préoccupation personnels.

## La participation collaborative

Cette participation se produit quand les adultes, après avoir cerné une question à résoudre, invitent les enfants à déterminer quoi faire et comment. Vous pouvez employer cette approche pour soutenir les parents qui prennent des décisions familiales ou qui envisagent des traitements médicaux. La recherche a démontré que les enfants malades préfèrent une approche collaborative quand de difficiles décisions sont à prendre en matière de santé; ils veulent être directement impliqués dans les discussions, tout en étant soutenus par leurs parents.



Ces différents niveaux de participation sont applicables à des contextes différents. Il est néanmoins indispensable de reconnaître que s'ils demeurent purement consultatifs, ils ne permettront pas réellement aux enfants d'exercer une influence réelle sur les décisions et sur les actions qui les concernent. S'ils choisissent une approche appropriée à la participation de l'enfant, les intervenants des programmes de soutien à la famille pourront devenir des catalyseurs et des champions des droits de l'enfant!

## Travailler avec des enfants touchés par la guerre

Chaque année, des milliers d'enfants arrivent au Canada en fuyant des pays aux prises avec des conflits armés et s'établissent dans des communautés qu'ils ne connaissent pas. Des études menées sur des enfants touchés par la guerre aux États-Unis ont révélé qu'après leur migration, ces enfants continuent d'être en proie à l'anxiété, à la dépression et au stress post-traumatique.

## La participation dirigée par l'enfant

Quand les enfants prennent conscience de problèmes dans leur propre vie, prennent l'initiative de leurs propres activités, créent des organisations pour les enfants et sensibilisent l'entourage à ces problèmes pour les résoudre, cette participation est dirigée par l'enfant. Les enfants peuvent également agir à titre individuel pour choisir une école, par exemple, ou pour solliciter des conseils médicaux, pour réclamer le respect de leurs droits devant les tribunaux ou pour porter plainte. Incitez les enfants avec lesquels vous travaillez à cerner les problèmes dans leur vie et pensez au soutien que vous pourrez leur apporter pendant qu'ils tentent de les résoudre. Vous pourriez faciliter ce processus en leur fournissant de l'information, des conseils et du soutien. Il pourrait être utile de les aider à effectuer des recherches, à défendre leurs intérêts ou à sensibiliser leur entourage à leurs problèmes, en liaison avec les dirigeants de votre communauté.

La recherche sur ces populations n'en est cependant qu'à ses tout débuts au Canada. Pour commencer à combler cette lacune, des universitaires du Québec viennent de faire une étude en menant des entrevues approfondies avec des enfants en provenance de pays en guerre pour s'établir au Québec. Ses auteurs analysent l'aide que des professionnels peuvent leur apporter pour mieux répondre aux besoins de ces jeunes et faire respecter leurs droits

Les choses à faire et à ne pas faire décrites dans cette étude peuvent vous aider à mieux soutenir les enfants de votre communauté qui ont été touchés par la guerre. L'adaptation à la vie dans un nouveau pays est truffée de défis, mais les défis permettent également de tourner la page.

## 1 Informez-vous SÉRIEUSEMENT

De nombreux participants à l'étude ont fait remarquer que, bien que les intervenants aient été animés de bonnes intentions, ils étaient souvent

mal informés et ignorants des réalités de la guerre. Par exemple, dans des situations déclenchées involontairement qui rappellent à ces enfants de douloureux souvenirs, les réactions des intervenants, bien que motivées par de louables intentions, peuvent être inappropriées. Les jeunes ont souligné qu'il n'est pas seulement nécessaire que les intervenants comprennent ce qui déclenche ces situations au moment où elles se produisent, mais qu'ils effectuent également le suivi auprès de l'enfant à une date ultérieure. Ce soutien peut être parfois vraiment spécialisé.

## **2** NE normalisez PAS leurs problèmes

Songez à une fois où quelqu'un, n'importe qui, vous a confié ce qu'il ressentait et où vous n'avez pas su comment réagir. Est-ce que « c'est normal » vous est venu à l'esprit pour valider les sentiments de cette personne?

« Ils disent toujours : "Oui, c'est normal, c'est normal" mais c'est quoi, normal? »

— *Alina, participante à l'étude*

Certains participants à l'étude ont signalé que des psychologues leur ont dit que leurs réactions à ce qu'ils ont vécu étaient « normales ». Les enfants ont trouvé cette réaction inutile et ont eu l'impression qu'on leur disait qu'il n'y avait aucun problème. Ils ont déclaré que cela leur donnait le sentiment de ne pas être entendus.

## **3** Écoutez ATTENTIVEMENT

Les participants à l'étude ont déclaré catégoriquement que davantage de soutien psychosocial était indispensable pour surmonter les événements traumatiques de leur passé et pour les aider à s'intégrer pleinement à une nouvelle société. Ils ont décrit le besoin qu'une personne leur offre un soutien moral et leur parle.

De plus, certains jeunes ont signalé que bien qu'ils donnent l'impression, vu de l'extérieur, de bien fonctionner, intérieurement, ils peuvent refouler leurs sentiments. Il serait bénéfique pour ces jeunes que des intervenants leur parlent simplement pour savoir ce qu'ils ont vécu avant d'arriver au Canada. Cela aiderait également les intervenants à évaluer les

types d'aide ou de soutien spécialisé dont ils pourraient avoir besoin.

« Asseyez-vous donc et laissez-nous vérifier que tout va bien, vous savez? »

— *Andy, participant à l'étude*

## **4** Soyez PARFAITEMENT calme

De nombreux enfants touchés par des guerres décrivent des expériences négatives après avoir raconté leur histoire à des psychologues, notamment des réactions inadaptées à des souvenirs souvent douloureux. Les enfants ont trouvé que les réactions des intervenants à leur histoire personnelle, des pleurs, entre autres, étaient épuisantes et inadéquates.

## **5** NE sous-estimez PAS la valeur de votre centre communautaire

Quand les méthodes de soutien formelles dans les écoles et avec des psychologues échouent, les participants à l'étude ont expliqué qu'ils ont trouvé du soutien au sein de réseaux informels. Les jeunes ont raconté que les centres communautaires, d'autres réfugiés ou demandeurs d'asile, leurs pairs, les familles d'accueil et les églises avaient été des sources de soutien psychosocial, d'information et d'accès à des ressources. Pensez à ce que vous pouvez faire pour mettre en relation des jeunes avec d'autres personnes confrontées à des défis comparables dans le cadre de votre organisme de soutien à la famille ou tout autre organisme communautaire destiné aux jeunes. Quand des jeunes touchés par la guerre ou par d'autres situations traumatiques trouvent des personnes à qui raconter leur histoire personnelle et qui peuvent comprendre les défis auxquels ils font face, cela peut favoriser leur développement et leur guérison.

## **6** Offrez TOUTE votre assistance

Quand ils arrivent au Canada en provenance de régions du monde en proie à des conflits armés, de nombreux jeunes ne savent pas de quels documents ils ont besoin, comment accéder aux services ou comment utiliser le réseau des transports en commun. En leur offrant votre temps et votre aide,

vous pourrez les aider à s’y retrouver et à s’adapter aux réalités à long terme de leur intégration.

« Grâce à l’église, j’ai rencontré beaucoup de gens qui m’ont aidé purement par gentillesse, qui m’ont vraiment soutenu dans ce processus, qui m’ont fait découvrir la ville et qui m’ont expliqué comment les choses se passent au Québec. »

— *Ronaldo, participant à l’étude*

## Aller de l’avant

Les enfants déplacés des zones de guerre ont souvent subi des traumatismes et de l’adversité dont les effets psychosociaux peuvent être durables. Aux termes de la CDE, il échoit aux gouvernements fédéral et provinciaux l’obligation de promouvoir le rétablissement physique et psychologique, et la réintégration sociale des enfants touchés par la guerre, quand ils se sont réinstallés au Canada. En revanche, tant que ce qui fonctionne dans le système informel n’aura pas été intégré au système formel, les organismes communautaires et leur personnel demeureront un centre de soutien irremplaçable.

## Œuvre d’une jeune personne

Une publication sur les droits de l’enfant et leur importance dans notre travail de tous les jours ne serait pas complète sans le point de vue d’une jeune personne. Karyann Duranseau est une élève de huitième année à la Polyvalente Le Carrefour à Val-d’Or, au Québec. Quand son enseignante, Jennifer Turgeon, a demandé à sa classe ce que les droits de l’enfant et la CDE représentaient pour eux, voici ce qu’elle a répondu.

### Par: Karyann Duranseau

Je vais vous expliquer que dans une civilisation, il y a des droits à être respectés. Je vais vous préciser le droit des enfants dans la culture d’aujourd’hui. Je vais décrire le droit de l’enfant de 0 à 18 ans dans le monde.

Je vais vous expliquer ce que les droits représentent pour moi. Pour moi, les droits nous montrent à respecter la vie et le bien-être, physique, psychologiquement. Ils t’aident à respecter tes besoins vitaux comme la nourriture, avoir un logement, du confort, ils t’aident aussi à être en bonne santé et te protègent de toutes sortes d’agressions comme mentalement, sexuellement et physiquement. Tu as aussi le droit d’avoir une justice équitable, d’avoir de la dignité. Tu as le droit d’avoir ton autonomie quand tu es malade, si tu as un handicap physiquement ou mentalement.

Pour terminer, je vous ai expliqué les droits de l’enfant dans une civilisation et j’ai décrit les droits des enfants de 0 à 18 ans dans la société d’aujourd’hui. Je souhaite d’avoir plus de droits comme adolescente présentement.





Tant que ce qui fonctionne dans le système informel n'aura pas été intégré au système formel, les organismes communautaires et leur personnel demeureront un centre de soutien irremplaçable pour ces jeunes.

## Notes

<sup>1</sup> Le *Canadian Journal of Children's Rights* est une périodique évaluée universitaire examinée par les pairs qui vise à approfondir la compréhension des droits de l'enfant. Vous pouvez y accéder à l'adresse <https://journals.carleton.ca/cjcr/index.php/cjcr>.

<sup>2</sup> La Society for Children and Youth of BC est un organisme provincial qui se consacre à améliorer le bien-être des enfants et des adolescents. Veuillez consulter son site Web pour obtenir de plus amples renseignements à l'adresse <http://www.scyofbc.org>.

## Remerciements

Le numéro spécial de ce bulletin a été rendu possible par l'aide généreuse de Kelly Stone, de Virginia Caputo, Ph. D., des auteurs qui ont contribué au premier numéro du *Canadian Journal of Children's Rights* et des membres du conseil consultatif du Landon Pearson Resource Centre for the Study of Childhood and Children's Rights de l'Université Carleton. Merci.

## Ressources

### Connaître ses droits – Réfugiés

Des membres de votre programme local de ressources pour la famille sont-ils des réfugiés? Le site Web du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration du Canada présente les droits des réfugiés et les services auxquels ils peuvent avoir accès, comme la couverture santé pour les enfants réfugiés. <http://www.cic.gc.ca/francais/refugies/exterieur/arrivee-droits.asp>

### Affiche sur les principes directeurs de la CDE

Le soutien des droits des enfants et des jeunes est aussi facile que 1-2-3-4! Cette affiche sur les quatre principes directeurs de la CNUDE met en lumière les principaux droits qu'elle énonce. Imprimez-la pour l'accrocher dans votre espace de travail!

[http://media.wix.com/ugd/26cb39\\_7f013e8158b34769bfc3a24412354096.pdf](http://media.wix.com/ugd/26cb39_7f013e8158b34769bfc3a24412354096.pdf)



## Document d'information sur la CDE adaptée aux enfants et aux jeunes

Ce document d'information adapté aux enfants et aux jeunes, publié par l'Agence de la santé publique du Canada, répond aux questions que les enfants sont susceptibles de se poser en apprenant l'existence de la CDE. Il existe en ligne et en format PDF à l'adresse <http://www.phac-aspc.gc.ca/ncd-jne/pdf2010/bckUNch-fra.pdf>.



Association canadienne des programmes de ressources pour la famille

149-150, rue Isabella  
Ottawa (Ontario) K1S 1V7

Tél. 613-237-7667  
1-866-637-7226  
Télec. 613-237-8515  
Courriel [info@frp.ca](mailto:info@frp.ca)  
Web [www.frp.ca](http://www.frp.ca)

Directrice générale : Kelly Stone

## Droits de mon enfant

Cette brochure a été rédigée pour les adultes qui remplissent le rôle d'aïdants. Elle explique comment devenir un habile défenseur des droits des enfants et des jeunes.

[http://media.wix.com/ugd/26cb39\\_a9919f0c235646ab9bb6c620fdaa8f0b.pdf](http://media.wix.com/ugd/26cb39_a9919f0c235646ab9bb6c620fdaa8f0b.pdf)



## Références

- Denov, Myriam, and Natasha Blanchet-Cohen. « The Rights and Realities of War-affected Refugee Children and Youth in Quebec: Making Children's Rights Meaningful. » *Canadian Journal of Children's Rights/Revue canadienne des droits des enfants* 1.1 (2014).
- Lansdown, Gerison. « 25 Years of UNCRC: Lessons Learned in Children's Participation. » *Canadian Journal of Children's Rights/Revue canadienne des droits des enfants* 1.1 (2014).
- Neill, Jamie. « Advancing Children's Rights through the CRC: A Retrospective on the work of the Society for Children and Youth of BC. » *Canadian Journal of Children's Rights/Revue canadienne des droits des enfants* 1.1 (2014).
- Ramsay, Robin Corey Forbell. « Un-limit my Potential. » *Canadian Journal of Children's Rights/Revue canadienne des droits des enfants* 1.1 (2014).